

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 NOVEMBRE 2015

Date de la convocation : 29 octobre 2015

Nombre de Conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Nombre de Conseillers municipaux qui ont pris part aux délibérations : 28

Président : Pascal CHARMOT, Maire

Membres présents à la séance : 28

Caroline ACQUAVIVA, Stéphane BENAYOUN, Pierre BERGERET, Marie-Odile BUSSON, Michel CADILLAT, Pascal CHARMOT, Isabelle CHARRIER, Corinne de LAVISON BERNARD, Alice de MALLIARD, Laurence du VERGER, Pauline FRANCOIS, Christine GARRIGOU, , Guillaume GIRAUD, Anne-Claire HAENTJENS, Célia KAHOUADJI-MOUSLI, Christian LAFAYE, Guy LAURENT, Pierre MARTIN, Anaïs NADAROU, , Louis PALAZON, Katia PECHARD, Olivier PONCIN, Julien RANC, Corentin REMOND, Marie RIEUSSEC, Françoise ROUSSELOT, Claire SCHUTZ, François SINTES

Membres absents donnant pouvoir : 4

Jacques BLANCHIN, donne pouvoir à Pauline FRANCOIS,
Christine BOULAY, donne pouvoir à Marie RIEUSSEC,
Eric GAUTIER, donne pouvoir à François SINTES,
Matthieu GRISENDI, donne pouvoir à Guillaume GIRAUD,

Membre absent : 1

Régis LABAUNE

Mme Célia KAHOUADJI-MOUSLIE, conseillère municipale, est désignée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Mme Katy PEUGET, Directrice Générale des Services, assiste au Conseil en application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

Il apporte une rectification au point n°1 de l'ordre du jour en faisant remarquer qu'il ne s'agit pas d'approuver le compte rendu de la séance du 24 juin 2015 mais bien celui de la séance du 30 septembre 2015.

Ensuite il annonce le retrait de l'ordre du jour du point n°5 relatif au Pacte de Cohérence Métropolitain. Il explique que ce point est reporté à la séance du conseil municipal du 25 novembre 2015. *« Ce report est souhaité pour donner aux élus un temps supplémentaire d'analyse de ce dossier majeur. Ce délai de réflexion n'était pas envisageable dans le calendrier initial très contraint, imposé par la Métropole. Le calendrier de la Métropole exigeait de délibérer dans les communes avant mi-novembre et c'est ce que nous avons donc pris en compte très tôt en programmant les séances du Conseil Municipal alors que nous avons un calendrier municipal déjà chargé en cette fin d'année sur les dossiers budgétaires. En conséquence, afin d'intégrer ce dossier, nous démarrerons le Conseil Municipal du 25 novembre à 19 heures au lieu de 20 heures 30 ».*

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015

Le compte rendu de la séance du 30 septembre 2015 n'a appelé aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité.

2 – INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. et de la délibération n°2014/22 du 17 avril 2014.

1 ⇨ DC 2015-34 : Institution d'une régie de recettes pour le service vie scolaire

2 ⇨ DC 2015-35 : Signature d'un contrat de prêt de 1 600 000 € auprès de la Banque Postale pour l'acquisition des Bureaux de l'Horloge pour le projet d'école du Quartier Victor Hugo/Montriblond

3 ⇨ DC 2015-36 : Attribution du marché « Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une maison des familles dans l'ancienne Villa des Jardins de l'Hôtel de Ville à Tassin La Demi-Lune » au groupement STUDIO PYC / ATELIER 24 / GES / THERMIBEL / BECA)

4 ⇨ DC 2015-37 : Attribution du marché « Création et rénovation d'aires de jeux pour enfants dans les parcs municipaux » à l'entreprise KOMPAN

5 ⇨ DC 2015-38 : Décision portant acceptation d'un don - Claudius Pralus - L'horloge en fête

6 ⇨ **Signature de l'avenant n°1 au marché** « Prestations de vidage des corbeilles de propreté et de nettoyage des parcs publics communaux » à l'entreprise Sita Centre Est.

Intégration dans le marché, à compter de la semaine 43 (semaine du 19 au 23 octobre 2015) des prestations relatives au nettoyage hebdomadaire du marché alimentaire sur le parking Misery pour un montant hebdomadaire de 20 € HT soit 1 040 € HT par an et 2 300 € HT pour la durée restante du marché (115 semaines soit 115 passages).

7 ⇨ Informations du Maire concernant les actions en justice en cours:

-Construction du pôle multi-associatif MJC-CPNG "L'Oméga" :

Actions engagées :

Dépôt d'un référé en expertise en mars 2015 auprès du tribunal administratif de Lyon

En attente de la nomination d'un expert par le tribunal administratif de Lyon.

Suivi avec le Cabinet ADAMAS.

=> recherche des responsabilités des différentes entreprises du chantier quant aux nombreuses malfaçons.

-Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination de chantier pour la construction du groupe scolaire Alai- Marché n°13-011

Actions engagées :

Prise de contact et de conseils auprès du Cabinet ADAMAS.

Ultime mise en demeure avant résiliation envoyée.

Décompte de résiliation envoyé et notifié à ARC.

Il s'agit pour le moment d'un litige.

3 – APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°5 – BUDGET VILLE (SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Dans le cadre de l'ajustement des crédits de fin d'année, Monsieur Pierre BERGERET présente une décision modificative au budget 2015 :

Il propose d'ajouter des crédits en section de fonctionnement à hauteur de 75 806 €, pour compléter les lignes budgétaires suivantes :

- +3 000 € au chapitre des « charges à caractère général » (011) pour l'organisation de formations au profit des associations sportives, financée dans le cadre du reversement de l'excédent (9 136 €) de l'Office Municipal des Sports (OMS).

- +40 000 € au chapitre des « charges de personnel » (012) pour le paiement des salaires de décembre. Ces crédits complémentaires représentent 0,6 % du total du budget 2015.
- +26 670 € au chapitre des « atténuations de produits » (014) pour financer le prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC), dont le montant définitif est notifié en cours d'année par la Métropole.
- +6 136 € au chapitre des « autres charges de gestion courante » (65) pour le versement de subventions à des associations sportives dans le cadre du reversement de l'excédent de l'Office Municipal des Sports (9136 €). Une délibération devra être prise d'ici la fin de l'année pour répartir l'enveloppe entre différentes associations sportives de la commune.

M. BERGERET explique que ces crédits nouveaux inscrits en dépenses (75 806 € au total) sont financés grâce à des recettes supplémentaires :

-La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la Métropole avait été estimée avec prudence lors de la préparation du budget 2015 en regard des incertitudes sur les ressources disponibles et les orientations de la Métropole. Le montant notifié donne un écart de + 66 670 € utilisé pour équilibrer la dépense.

-La dissolution de l'Office Municipal des Sports entraîne par ailleurs le versement à la commune des excédents de trésorerie (+9 136 € au chapitre « produits exceptionnels »).

Ainsi modifiée (et tenant compte des autres décisions modificatives prises depuis le début de l'année), la section de fonctionnement du budget 2015 s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2015
SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2015	Solde 2014	Crédits nouveaux	TOTAL 2015
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
<i>Dépenses de Fonctionnement</i>	15 777 800,00		-83 150,20	15 694 649,80
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	14 129 800,00		-83 150,20	14 046 649,80
011 Charges à caractère général	2 627 500,00		-35 000,00	2 592 500,00
012 Charges de Personnel	6 657 250,00		43 043,80	6 700 293,80
014 Atténuation de Produits	290 000,00		-3 330,00	286 670,00
65 Autres charges Gestion Courante	4 154 300,00		-87 864,00	4 066 436,00
66 Charges Financières	384 500,00			384 500,00
67 Charges Exceptionnelles	16 250,00			16 250,00
<i>Dépenses d'Ordre de fonctionnement</i>	1 648 000,00			1 648 000,00
042 Dotations aux amortissements	648 000,00			648 000,00
023 Virement section d'investissement	1 000 000,00			1 000 000,00
<i>Recettes de Fonctionnement</i>	15 777 800,00	3 043,80	-86 194,00	15 694 649,80
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	15 777 800,00		-86 194,00	15 691 606,00
70 Produits de Gestion courante	341 500,00			341 500,00
013 Atténuation de Charges	50 000,00			50 000,00
73 Impôts et taxes	12 676 000,00		-3 330,00	12 672 670,00
74 Dotations, Subventions	2 579 500,00		-92 000,00	2 487 500,00
75 Autres Produits de Gestion Courante	125 800,00			125 800,00
77 Produits exceptionnels	5 000,00		9 136,00	14 136,00
<i>Recettes d'ordre de fonctionnement</i>				
776 Moins valeur sur cession				
777 Subv. Inv. Transférable				
7918 Transfert de charges fct				
002 Solde Fonctionnement 2012		3 043,80		3 043,80

M. BERGERET rappelle l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources réunie le 19 octobre 2015.

M. le Maire constate qu'il n'y a pas de question à ce sujet et met la délibération au vote du conseil.

Le Conseil municipal décide, par 30 voix favorables et 3 abstentions (S.BENAYOUN, L. du VERGER et J. RANC), d'approuver cette décision modificative du budget 2015.

4 – APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°6 – BUDGET VILLE (SECTION INVESTISSEMENT)

Pour engager au plus vite la réalisation de nouveaux projets, Monsieur BERGERET propose une décision modificative du budget 2015.

Il explique qu'il est nécessaire d'ajouter des crédits en section d'investissement :

-pour la réalisation du terrain synthétique et des aménagements au stade Dubot prévus dans la première tranche du schéma directeur des équipements sportifs (1 062 600 €). Il ajoute que les travaux ne seront réalisés qu'en 2016, mais qu'il est nécessaire d'engager au plus tôt les crédits pour lancer la procédure de marchés publics et solliciter dès maintenant d'éventuelles subventions.

-Il indique qu'il convient d'ajouter également 10 000 € supplémentaires pour la conception d'un site internet provisoire. Le site actuel ayant été piraté en juin 2015, il est aujourd'hui impossible de mettre à jour les informations nécessaires aux tassilunois. C'est pourquoi il est prévu de réaliser, d'ici la fin de l'année, un site internet provisoire qui évoluera en 2016 vers une version définitive.

Pour financer ces nouvelles dépenses, Monsieur BERGERET propose d'annuler divers crédits pour 632 600 € :

-Ce sont essentiellement des frais d'étude (350 000 € qui seront reportés le cas échéant sur 2016), des crédits pour la vidéo-protection (200 000 € reportés sur 2016) et des crédits pour le groupe scolaire d'Alaï (80 000 €) qui ne seront pas dépensés grâce à des ajustements techniques proposés par les entreprises en accord avec la maîtrise d'ouvrage.

D'autre part, de nouvelles recettes peuvent être inscrites :

- +10 000 € au titre du FCTVA ;
- +430 000 € au titre d'un prêt (à taux zéro) sollicité par la ville et accordé par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du dispositif de pré-financement du FCTVA de l'année 2015.

-Monsieur BERGERET ajoute que cette décision modificative est également l'occasion d'ajouter 450 000 € en recettes et en dépenses d'investissement sur le compte 166 « Refinancement de dette », pour se laisser la possibilité de renégocier un emprunt à de meilleures conditions. Ainsi modifiée (et tenant compte des autres décisions modificatives prises depuis le début de l'année), la section d'investissement du budget 2015 s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2015
SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2015	Solde 2015 & Reports	Crédits nouveaux	TOTAL 2015
<i>Dépenses d'investissement</i>	7 781 290,00	6 506 987,86	1 035 000,00	15 323 277,86
<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	7 676 290,00	4 751 720,38	1 035 000,00	13 463 010,38
16 Remboursement emprunts	1 700 150,00	740 000,00	595 000,00	3 035 150,00
20 Immobilisations incorporelles	451 540,00	99 781,42	-340 000,00	211 321,42
21 Travaux Bâtiments	4 208 800,00	1 826 613,88	860 000,00	6 895 413,88
204 Subventions équipements	10 000,00	9 282,59		19 282,59
206 Groupe Scolaire Alai	1 019 000,00	1 898 338,81	-180 000,00	2 737 338,81
210 Extension Prévert	120 000,00	161 693,89		281 693,89
227 Pôle Petite Enfance Alai			100 000,00	100 000,00
993 Maison des Familles	100 000,00			100 000,00
4581 Opération sous mandat	66 800,00	16 009,79		82 809,79
<i>Dépenses d'ordre d'investissement</i>	105 000,00			105 000,00
041 Acomptes & Transfert Frais Etudes	105 000,00			105 000,00
<i>001 Déficit investissement</i>		1 755 267,48		1 755 267,48
<i>Recettes d'investissement</i>	7 781 290,00	6 506 987,86	1 035 000,00	15 323 277,86
<i>Recettes réelles d'investissement</i>	6 028 290,00	4 111 702,00	1 035 000,00	11 174 992,00
10 Dotations et Fds propres	740 000,00		440 000,00	1 180 000,00
13 Subventions d'équipement	100 000,00	191 702,00		291 702,00
16 Emprunts	5 138 290,00	3 920 000,00	595 000,00	9 653 290,00
4582 Opération sous Mandat	50 000,00			50 000,00
<i>Recettes d'ordre d'investissement</i>	1 753 000,00			1 753 000,00
040 Amortissements	450 000,00			450 000,00
040 Amortissement subv. équipement	198 000,00			198 000,00
021 Virement de la section de fct	1 000 000,00			1 000 000,00
041 Acomptes & Transfert Frais Etudes	105 000,00			105 000,00
<i>1068 Affect. D'une partie du solde 2014 de Fct en Inv</i>		2 395 285,86		2 395 285,86

Monsieur BERGERET rappelle l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources réunie le 19 octobre 2015.

Pascal CHARMOT remercie Monsieur BERGERET et rappelle que dans la section d'investissement il y a bien sûr les crédits de l'année en cours et puis les reports de crédits de l'année antérieure.

Il ajoute qu'il est important de délibérer sur les crédits des dossiers « schéma des équipements sportifs », « aménagements du stade Dubot » et « rendez vous de l'euro 2016 » afin de pouvoir instruire un dossier de demande de subventions. « Il faut anticiper un certain nombre de démarches ».

M. le Maire constate qu'il n'y a pas de question à ce sujet et met la délibération au vote du conseil.

Le Conseil municipal décide, par 30 voix favorables et 3 abstentions (S. BENAYOUN, L. du VERGER, J. RANC), d'approuver cette décision modificative du budget 2015.

5 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Pascal CHARMOT présente deux nouveaux collaborateurs présents ce soir :

Tout d'abord Madame Katy PEUGET, nouvelle Directrice Générale des Services (D.G.S.). Elle est arrivée depuis un peu plus d'un mois de la commune de Anse où elle avait cette même responsabilité et d'autres au titre de Directrice de deux syndicats opérationnels ou intercommunaux sur des projets d'aménagement d'équipements majeurs. Elle a une grande expérience à la fois des collectivités mais aussi des projets d'aménagement et des relations intercommunales. Elle va, aujourd'hui, mettre à profit cette expérience à Tassin la Demi-Lune et dans un contexte différent puisque elle vient du nouveau Rhône et arrive donc dans la Métropole.

Ensuite Monsieur Philippe SIMON, en tant que Directeur de cabinet. Il vient, professionnellement, de la région parisienne, après avoir fait un certain nombre de passages dans différentes collectivités sur tout le territoire.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à l'Assemblée :

Julien RANC : « au sujet du pacte métropolitain et de la version qui nous sera présentée : est ce qu'il s'agira d'une version qui sera amendée ou pas ? Est ce qu'elle nous sera envoyée avant pour qu'on puisse étudier ces amendements ? ».

Pierre MARTIN : « Je voulais vous proposer de faire un point quand même sur l'état d'avancement du dossier du Pacte Métropolitain, même si l'ordre du jour a été modifié. Nous souhaitons une première tendance sur les éléments. »

Pascal CHARMOT : « Pour répondre sur ce sujet, le temps supplémentaire doit nous permettre justement les uns et les autres de pouvoir apporter des éléments complémentaires. Il est question de les remettre dans le contexte, à la fois de la commune, mais plus largement des préoccupations qui peuvent être les nôtres, en tant que représentants de communes, voire de faire évoluer le document. Il existe un espace pour des aménagements ou des amendements. Un document sera envoyé avec la convocation pour que chacun puisse travailler et en débattre le 25 novembre. Aujourd'hui nous avons simplement un calendrier qui a été modifié encore tout récemment par la Métropole. Les communes vont émettre un avis consultatif mais l'avis légal sera celui de la Métropole. Il était prévu le 14 décembre et il est avancé au 10 décembre. Quant au processus, un certain nombre de groupes de travail et les débats de la conférence métropolitaine des Maires ont produit un projet. Ce projet a été transmis, par courrier, par la Métropole, à tous les conseillers municipaux. Il pourra être amendé par les conseils municipaux et sera transmis à la Métropole avant le 10 décembre. Les amendements seront présentés aux membres du Conseil de la Métropole. Ces derniers voteront le 10 décembre.

Françoise ROUSSELOT : « le Conseil Municipal aura lieu après ce vote de la Métropole? »

Pascal CHARMOT : « Non le vote du Conseil Municipal de Tassin aura lieu le 25 novembre donc 15 jours avant le vote de la Métropole.

Françoise ROUSSELOT : « vu que vous êtes également conseillers métropolitains, pouvez-vous nous faire un état des lieux de ce que vous avez déjà entendu, de ce qui se dessine...? »

Pascal CHARMOT : « Je pense que cela peut être plus pertinent de le faire à l'appui des échanges, des documents et des analyses que les uns et les autres nous auront fait ».

« Cela dit, c'est tout simplement un document, vous l'avez compris, qui devra organiser les relations entre la Métropole et les communes. Il sera la feuille de route, le cadre de la coopération entre les communes et la Métropole ou même, le cadre de la coopération entre communes. Donc c'est dire que ce document est important. Il sera probablement évolutif. Les Maires ont fait part de leurs préoccupations en Conférence territoriale des Maires. Ils ont avancé quelques suggestions, quelques pistes. Comme vous pouvez vous en douter, tous les messages ne sont pas entendus, mais voilà, il reste du temps justement pour que nous puissions à notre tour, au niveau local, porter certaines préoccupations qui peuvent, le cas échéant et c'est même certain, ne pas avoir été entendues dans le document qui a été adopté en Conférence métropolitaine des Maires le 12 octobre. »

Laurence du VERGER : « Une question qui s'adresse à Mme SCHUTZ concernant les ateliers RécréaLune. Je voulais revenir sur ce sujet parce qu'il paraît qu'aujourd'hui des places sont encore disponibles. Est-ce que vous avez des informations ou des retours qui permettraient d'expliquer cette situation, même s'il est encore trop tôt pour faire un bilan ? »

Claire SCHUTZ : « Les ateliers RécréaLune ont démarré lundi. Nous avons fait pour l'instant deux soirs. Les activités ont été appréciées et se passent bien. Au niveau de la fréquentation des ateliers, nous avons été un peu déçus parce que les 14 places par soir et par niveau d'enfant n'ont pas toutes été prises. Nous avons globalement plus d'inscriptions sur le CP,

CE1, CE2 et moins en CM1, CM2. Nous avons un seul atelier où il n'y a personne, il s'agit de l'atelier de fabrication de Bande Dessinée à l'école Berlier Vincent. Sans doute avons-nous ouvert les inscriptions trop tard. Nous avons dû attendre le vote des tarifs le 30 septembre. Avant ce vote, il était difficile de communiquer. Il y a certainement beaucoup de familles qui se sont organisées en amont. Concernant les « grands », le faible nombre d'inscriptions peut s'expliquer par le fait que les parents privilégient l'étude surveillée à une activité ».

« Par ailleurs, les services ont eu peur de la foule venant s'inscrire et ont été peut être un peu stricts dans les modes d'inscriptions. Ils ont proposé une date fixe par école, unique permanence. Et nous avons, sans doute, découragé du monde un peu maladroitement... Les services, en revanche, ont tout de suite réagi par la suite. Ils ont fait des annonces pour les places restantes ».

« Concernant la BD à Berlier Vincent, l'animateur va faire une séance gratuite à toute l'étude de CM2 un jeudi soir en vue de réaliser une exposition. Il est certain que nous sommes un peu déçus mais que les choses vont mieux fonctionner par la suite. »

Pascal CHARMOT : « Merci Mme SCHUTZ, j'ai bien compris, qu'au-delà des questions de calage et d'imperfections sur le mode d'inscription, les contenus de ces premiers ateliers ont rencontré leur public ou en tout cas un bon écho et une satisfaction de la part des participants. Les parents nous expliqueront peut être plus tard la façon dont ils ont perçu l'enthousiasme de leurs enfants. Ces ateliers sont faits pour leur apporter des possibilités d'explorer des activités nouvelles. Ces apports ont été l'objet de nos réflexions ».

« S'il n'y a pas d'autre question je voudrais aussi compléter la présentation des nouveaux arrivants sur la commune, en vous présentant la nouvelle responsable d'agence du Progrès, Mme LOISON. Elle remplace Mme BONNAUD. Bienvenue à Tassin la Demi-Lune et bon travail à vous ! »

« Merci à tous, nous avons eu ce soir une séance raccourcie. Vous voudrez bien nous en excuser, mais c'est aussi pour mieux travailler demain. Nous aurons en revanche une séance plus conséquente au mois de novembre avec, entre autre, le débat d'orientation budgétaire. Merci à vous. Bonne soirée. »

La séance est levée à 21h.

Fait à Tassin la Demi-Lune, le 05/11/2015



Le Maire,


Pascal CHARMOT

